



Une classification au rabais qui impose l'austérité à tous !

La Direction Générale de Pôle emploi et les Ministères de tutelle ont profité de cette rentrée pour ouvrir à nouveau une pseudo-négociation sur la Classification et imposer celle de 2014 que la CGT a combattue.

Cette classification, comme en 2014, va impacter l'ensemble des agents et imposer :

- l'augmentation des exigences pour le même salaire, donc payer moins les qualifications (en privilégiant les compétences imposées par l'organisation du travail de l'employeur);
- la réduction des augmentations de salaire d'un échelon à un autre;
- l'augmentation du nombre d'échelons dans un même niveau d'emploi et, de fait, va ralentir les évolutions de carrière et cantonner les agents dans un même niveau;
- le durcissement des conditions de passage d'un niveau de classification à l'autre (selon les besoins des sites ou services);
- le tassement de la grille des salaires en modifiant la structure de la rémunération,
- un déroulement de carrière réduit pour tous qui ne peut être masqué par l'automatisation limitée des augmentations de salaire pour certains emplois en début de carrière;
- une augmentation à 6 ans pour effectuer un recours pour non promotion et une réduction des possibilités de saisine de la Commission Nationale Paritaire de Conciliation (article 39 de la CCN).

Pour la CGT, une Classification au sein de Pôle emploi aurait dû :

- reposer sur un budget garantissant une enveloppe de promotions à la hauteur des missions de service public assurées par les personnels;
- être basée sur les qualifications : les diplômes, les formations qualifiantes et l'expérience professionnelle et non les compétences;
- garantir une automaticité des carrières pour tous avec l'élévation d'au moins une catégorie socio-professionnelle avec le doublement du salaire au cours de la carrière;
- assurer l'égalité professionnelle Femmes-Hommes;
- dissocier évaluation et évolution de carrière;
- intégrer les métiers de l'encadrement dans les filières Relation de service et Support.

**La CGT Pôle emploi a consulté ses syndiqués :
Non à la signature, oui à l'opposition !**

Pour autant, la CGT défendra les droits de tous les agents en matière de rattachement, de positionnement et de déroulement de carrière.

Paris, le 27 novembre 2017

Syndiquez-vous !

CGT Pôle emploi - 38 rue des frères Flavien - 75020 Paris
syndicat.cgt@cgt-pole-emploi.fr